

**82^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES COMMERCANTS
DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES
SORGUES - 25 JANVIER 2012**

**Rapport moral de Dominique Damiano
Président du SCMPVL**

L'exercice de notre profession et le maintien à flot de nos commerces indépendants n'est pas des plus faciles dans le contexte actuel et l'année 2011 n'a pas fait exception. Comme beaucoup, nous avons bien ressentis les effets de la crise à laquelle se sont joints d'autres maux :

- **créations** ou agrandissements à tout va de superettes sur simple autorisation du Maire (surfaces inférieures à 1000m²).
- **ouverture** du complexe Buld'air de l'enseigne Ikéa sur 17340m² ; s'ajoutant aux 43758m² existant ; affectant particulièrement le bassin de Carpentras – L'Isle-sur-Sorgue- Avignon et Cavaillon et pourquoi pas prochainement une ouverture permanente des grandes, moyennes et petites surfaces du lundi au dimanche ?

Ajoutons à cela quelques communes peu conciliantes qui ne sont pas très enclines à la concertation. Cela plus particulièrement dans certaines villes limitrophes du Vaucluse. Je tiens toutefois à rappeler que nous entretenons de bonnes relations avec 90% des villes qui, conscientes que l'intérêt social et économique du marché, mettent tout en œuvre pour le préserver, privilégiant le dialogue et appliquant l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales.

Les termes de cet article stipulent en effet que :

« Les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

Le régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés est défini conformément aux dispositions d'un cahier des charges ou d'un règlement établi par l'autorité municipale après consultation des organisations professionnelles intéressées. »

Cette consultation est primordiale et nous remercions les communes qui la respectent quand d'autres en font abstraction ou réinterprètent cet article comme bon leur semble. Avouons malgré tout, que cet article est restrictif et nécessite d'être élargi afin de préserver au mieux les intérêts de notre profession. Mais la consultation n'est rien sans une réelle volonté de travailler en concertation. Notre avis demeure certes, consultatif, mais peut permettre aux municipalités de les éclairer dans leurs choix.

Je tiens d'ailleurs à revenir sur l'action de nos délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des commissions des marchés. Ils sont l'interface entre les représentants des communes et les commerçants non sédentaires. J'insiste sur l'importance de ce rôle qui place nos collègues dans une position qui n'est pas toujours très confortable. Il faut entretenir de bonnes relations sans ambiguïté, anticiper, être en amont des problèmes, trouver des compromis, être réactif, à l'écoute des commerçants et attentif à leur environnement. Leur action n'est pas toujours reconnue. C'est une tâche ingrate qui leur incombe mais le délégué est la pierre angulaire de toute organisation syndicale solide. Merci pour leur travail et merci à ceux qui ont décidé de nous rejoindre et de s'investir dans ce rôle. Malheureusement, trop de secteurs ne sont pas pris en charge. L'ensemble du bureau fait en effet son possible pour répondre aux sollicitations de nos adhérents mais il nous est difficile de couvrir tous les secteurs. C'est aussi à vous d'être vigilants et de nous tenir informés.

L'appui d'institutions telles que les chambres de commerce peut aussi faciliter le dialogue, avec une interface constructive lorsqu'elles sont volontaires comme la CCI de Vaucluse quand elle renvoie les municipalités ou certaines associations, vers notre structure. La journée d'information des placiers du 24 novembre 2011, au campus de la CCI à Avignon, mise en place conjointement, est également importante. Nous remercions la Chambre de Commerce et son élue au sein de la commission commerce, Madame Chatriot, d'avoir pris en charge son organisation. Cette journée est toujours riche d'informations et permet à l'ensemble des acteurs du marché de s'informer et d'échanger leurs expériences.

Nous regrettons en revanche que cet appui ne soit pas plus palpable avec la chambre de commerce du Pays d'Arles. Ce secteur nécessite en effet un soin particulier au vu des choix d'aménagements urbains de certaines villes qui occultent trop souvent l'impact généré sur le marché.

Je tiens d'ailleurs à dénoncer plus largement, la politique de certaines grandes villes comme : Aix-en-Provence, Nice, Nîmes ou encore Toulouse. Celles-ci sectorisent leurs marchés en distinguant par exemple l'alimentaire et le textile. Ce choix malheureux n'aboutit qu'à la ghettoïsation de ces marchés à plus ou moins long terme. La richesse du marché tient justement à son caractère hétéroclite. On ne peut lui enlever sans l'affaiblir et nuire à sa pérennité.

Vous comprendrez ainsi mon irritation, lorsque certains s'appuient sur le marché pour le développement de dossiers FISAC ou autres, sans jamais se questionner sur l'impact réel de leurs projets ; conçus unilatéralement ; sur le marché. Il faut dire aussi que, parfois, derrière le premier édile se trouvent des collaborateurs zélés, des directeurs généraux qui usent de leurs connaissances et de leur position pour valider des orientations qui vont à l'encontre de la législation en vigueur. Cela est vérifiable par exemple sur la question des augmentations de tarifs de droits de place.

Beaucoup prétextent un "**réajustement**" des tarifs, indexé sur l'indice INSEE. Précisons que les tarifs de droits de place se situent dans l'ensemble entre 0,80€ et 1,60€ au mètre linéaire. Bien sûr il doit y avoir un équilibre entre les recettes et les dépenses et l'on ne peut accepter que des villes génèrent des recettes bénéficiaires au détriment des commerçants non sédentaires. N'oublions pas les villes qui revendent l'électricité aux commerçants à des tarifs prohibitifs comme Arles et Orange.

Quant aux délégations de service public, elles donnent souvent lieu à des augmentations contractualisées et fantaisistes : accroissement des tarifs de 40% à Pertuis et ajout d'une T.V.A à 14,5. Quant à Venelles et Vitrolles, les tarifs sont compris entre 2€ et 2,50€. Malheureusement ces villes semblent placer les contrats de concessions au-dessus de la législation en vigueur et du code général des collectivités territoriales puisqu'il leur apparaît normal de contractualiser une augmentation en passant outre l'article L.2224-18. Et c'est là que le bât blesse.

C'est pourquoi nous solliciterons notre Fédération Nationale afin qu'elle demande l'élargissement de cet article, à l'occasion du prochain congrès national afin de nous préserver de telles dérives. On ne peut laisser des élus ignorant la législation ou encore laisser la gestion d'un marché à des associations qui valident des décisions en dépit du bon sens et de l'intérêt général.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la question de la délégation de service public. Quelques mois auront suffi au concessionnaire en place à Pertuis pour que la qualité du marché se dégrade avec les dérives que nous redoutons. Afin de mettre en lumière le danger que représente à nos yeux ce type de gestion, nous avons recueilli quelques informations que nous mettons à la disposition des élus qui désirent en prendre connaissance. Celles-ci seront également consultables plus en détail sur notre site Internet prochainement.

Cette année 2011 a aussi été importante au niveau de notre action et représentation fédérale. Nous avons ainsi assuré trois semaines de promotion avec l'opération du "Tour de France des Marchés de France" et la distribution gratuite de sacs "marchés de France". Cette action est importante car il s'agit aussi pour moi, qui suis également membre fédéral, d'aller dans des zones "désertées" syndicalement, nouer des contacts pour tenter de reconstruire une organisation locale.

Mes déplacements effectués dans le secteur Marseille- Provence, Alpes de Haute Provence et Alpes Maritimes ont ainsi été l'occasion de rencontrer les acteurs locaux en vue de redynamiser ces zones avec un appui fédéral à ces organisations en perte de vitesse, connaissant quelques faiblesses. Cela est primordial. La rencontre avec le Président des Alpes Maritimes a aussi été très fructueuse et a fait apparaître le besoin d'un appui fédéral afin de renforcer ses positions.

D'ailleurs notre Syndicat du Vaucluse et Limitrophes, soumettra un vœu auprès de notre Fédération dans le cadre du Congrès qui se déroulera à Angers les 27-28-29 février 2012. Celui-ci concerne la définition d'une ligne budgétaire pour la défense professionnelle en s'appuyant sur un cabinet comptable et un avocat en complément du travail déjà réalisé par la juriste de la Fédération en cas de nécessité. Cela nous serait utile par exemple pour analyser les comptes administratifs de la ville de Pertuis ; que nous avons obtenus grâce au recours fédéral auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents administratifs) ; ou encore la tarification de la ville d'Orange... Cela est indispensable afin de doter notre Fédération des outils et moyens nous permettant de dénoncer les pratiques illégales qu'il s'agisse de la facturation, de clauses abusives etc.

Nous formulerons plusieurs vœux auprès de la Fédération lors du Congrès outre l'élargissement de l'article L.2224-18 du CGCT :

- La création d'une ligne budgétaire fédérale pour la prise en charge de certains dossiers si besoin par un expert-comptable ou un avocat.
- La réforme du mode de vote lors du congrès.
- La création d'une distinction récompensant les commerçants non sédentaires à l'échelle nationale

Je souhaite enfin rappeler notre partenariat de longue date avec la Macif sur le contrat de responsabilité civile qui demeure très compétitif. Notre contact sur Avignon est Stéphane Charpin. Sur le plan de la promotion, nos référents sont Messieurs Jean Gomez et Jean Bidal pour l'ADPI, nous les remercions pour leur soutien permanent pour notre Assemblée Générale mais aussi à l'occasion du concours de pétanque et l'édition du dépliant ''La route des marchés en Provence''.

Comme vous le savez probablement déjà, je suis également élu à la caisse régionale du RSI. Un travail colossal a été effectué et de nombreuses réponses ont pu être apportées sur plusieurs dossiers importants. Une vigilance toute particulière reste malgré tout de mise puisqu'en fin d'années, plusieurs de nos collègues et moi-même, avons été poursuivis par des huissiers alors que nous disposions des justificatifs de paiement. 90% des dossiers litigieux ont trouvé une issue positive mais j'ai quelques craintes pour 2012. Les prochaines élections feront l'objet d'une campagne et je renouvellerai ma candidature au sein du conseil d'administration du RSI.

La défense de notre profession va de pair avec la promotion de nos marchés. Nous nous y employons comme toujours avec le Comité Permanent pour la Promotion des Marchés. Parmi les temps forts en 2011 :

- L'exposition ''Foires et Marchés, Saltimbanques et Vieux Métiers'' : c'est afin de faire découvrir à un large public les particularités de cette profession qui a su évoluer avec son temps, qu'est née l'idée de cette exposition traitant des prémices du commerce non sédentaire, son développement, son évolution au fil du temps. Cela grâce à divers documents d'archives (dates de créations de marchés, Foires...), photos anciennes de marchés mais aussi de commerçants sur plusieurs générations avec en fil conducteur, le travail réalisé par Jean Marcellin, pour le livre illustré ''Foires et marchés, saltimbanques et vieux métiers''.
- Nous avons également participé sous l'égide de notre Fédération Nationale à la 1^{ère} fête de la gastronomie le 23 septembre, sur la thématique de ''La soupe des marchés de France'' dans tous ses états. Cette fête se déroulant un vendredi, le choix du marché de Carpentras était évident pour cette 1^{ère} édition. Après avoir déterminé le lieu, le terroir, il nous manquait pourtant un élément: qui pourrait faire le lien entre le marché – le terroir- et bien sûr la gastronomie ? Nous avons naturellement pensé à Serge GHOUKASSIAN du Restaurant ''Chez Serge'' à Carpentras, sans trop

oser croire que son emploi du temps lui permettrait de participer à cette aventure. Autant dire que nous avons été honorés que ce grand chef, élu meilleur sommelier en 2008 par GaultMillau,

ait accepté de s'associer à notre organisation pour cette opération en réalisant une soupe de petit épeautre. Nous avons apprécié sa gentillesse et sa présence à nos côtés tout au long de la matinée au cours de laquelle nous avons offerts 500 mugs pour la dégustation.

- Le dernier trimestre de l'année a également été marqué par l'organisation du 1^{er} concours de pétanque par notre syndicat. Nous participions depuis plusieurs années au concours du Syndicat Drôme-Ardèche présidé par Madame Rubin et avons souhaité à notre tour accueillir cette initiative en réunissant commerçants mais aussi les personnes que nous sommes amenés à rencontrer tout au long de l'année dans l'exercice de notre profession : élus, placiers. Cette première a été une belle réussite et nous souhaitons remercier le syndicat Drôme-Ardèche qui a soutenu cette première initiative avec une forte délégation.

Merci à tous ceux qui soutiennent notre action et encore bravo à tous les bénévoles qui s'impliquent, font vivre le syndicat et lui insufflent force et crédibilité.